



Franchisé sans contrat car pas résigné

Par **katchoupi**, le **12/03/2011** à **16:40**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de franchise en septembre 2005, pour une durée de 5 ans, contrat non reconductible d'office. J'aurais donc dû le renouveler en septembre 2010. Aujourd'hui au 12 mars 2011, j'ai cessé mon activité depuis février 2011, j'ai donc travaillé sous franchise pendant 6 mois sans contrat. S'agit-il d'une faute de mon franchiseur et puis je me retourne contre lui. Car il me cherche des poux. Merci

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **17:02**

C'est plutôt vous qui avez commis la faute de vous faire passer pour un franchisé, ce que vous n'étiez plus

Par **katchoupi**, le **12/03/2011** à **18:01**

Absolument pas j'ai toujours acheté mes fournitures chez mon franchiseur, pendant ces 6 mois j'ai reçu des factures de mon franchiseur, et il voulait me faire resigner mon contrat fin janvier, soit 5 mois après la fin du premier. Alors si c'est là toute l'aide que l'on peut trouver sur ce site, c'est pas terrible.

Par **katchoupi**, le **12/03/2011** à **18:24**

Pour info pendant ces 5 mois, je suis aussi allé aux reunions et ai reçu les lettres confidentiel de mon franchiseur, c'est lui qui a mis trop de temps a me faire re signer mon contrat.